

Ressources budgétaires pour l'année 2002 - Fixation et modification de tarifs

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Objets promotionnels

Le Service Communication a procédé au renouvellement de sa ligne d'articles promotionnels pour l'année 2002, en déclinant l'identité visuelle de l'année Victor Hugo. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser la vente d'un certain nombre de nouveaux produits ou de nouveaux modèles de produits existant à Besançon Informations et de retirer de la vente d'autres objets datant des années précédentes.

Proposition de nouveaux tarifs

- Coffret cartes postales	9,00 €
- Crayon de papier	0,40 €
- Stylo (nouveau modèle)	0,50 €
- Cartable	8,00 €
- Montre (nouveau modèle)	35,00 €
- Tee Shirt (nouveau modèle)	8,00 €

Modification de tarifs

- Post it 1,00 € (ancien tarif : 1,50 €) évolution : - 33 %)

Retrait de la vente d'articles antérieurs à 2002

- Porte CD	3,80 €
- Balles de jonglage	3,80 €
- Casquette sérigraphie	3,80 €
- Sac à dos	13,70 €
- Stylo (ancien modèle)	1,60 €
- Montre (ancien modèle)	33,50 €
- Horloge métallisée	22,90 €
- Tee Shirt (ancien modèle)	6,10 €

2 - Extractions de fichier électoral - Modification de la délibération du 8 novembre 2001

Le décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 relatif aux modalités de communication des documents administratifs et l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif sont venus modifier les règles applicables à la fixation du tarif lié à la communication de fichiers électoraux.

Désormais, lorsque les copies des documents sont délivrées sur des supports papier ou électronique, le montant des frais mis à la charge du demandeur est librement fixé par l'autorité administrative sans pouvoir excéder :

- 0,18 € par page de format A4,
- 1,83 € pour une disquette,
- 2,75 € pour un cédérom.

Lorsque la copie des documents est délivrée sur un support différent, le montant des frais mis à la charge du demandeur est librement fixé par l'administration en tenant compte du coût du support et du coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel.

C'est notamment le cas pour les supports adhésifs actuellement proposés par la Ville.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle grille de tarifs suivante tenant compte des montants maximum fixés par la réglementation :

Supports	Tarifs
Support papier format A4	0,18 € par page
Support numérique : - Disquette - Cédérom	1,83 € 2,75 €
Support adhésif papier (étiquettes) Pour 1 000 étiquettes	6,25 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.